

REGLEMENT TRANS'VERCORS NORDIC 2020

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

La Trans'Vercors Nordic est un évènement de ski nordic organisé par l'association « Trans'Vercors » assistée de la société Idée Alpe. Deux courses sont organisées le dimanche 1er mars 2020 : « La Mythique » entre le Col de Rousset et Villard de Lans (site de Bois Barbu) d'une part et « La Trans'Générationnelle » entre Herbouilly et Villard de Lans (site de Bois Barbu) d'autre part.

A/ Les parcours

LA MYTHIQUE

Le parcours de 53 km est tracé entre le col de Rousset, parking du plateau de Beurre et Bois Barbu, site nordique de Villard de Lans. Il longe et traverse la plus grande réserve naturelle de France sur les Hauts Plateaux du Vercors en passant par le pas des Econdus, le plateau de Varême, la maison forestière de Pré Grandu, Pré Rateau, les Ravières, Pré Vallet, Herbouilly, le col de Chalimont, la plaine d'Herbouilly, la Sambue, Malaterre et Bois Barbu. Les 35 premiers kilomètres du parcours traversent un territoire particulièrement sauvage, où les conditions climatiques peuvent être très rigoureuses. Il convient d'y être préparé.

La Mythique peut se faire :

- en formule chrono par équipe de 2 concurrents. Seuls les participants, de plus de 20 ans, peuvent s'inscrire.
- en formule « rando-loisir » individuelle. Seuls les participants de plus de 18 ans peuvent s'inscrire.

Pour des raisons de sécurité, 2 barrières horaires sont mises en place : la première à Pré Grandu à 11H30 et la seconde à Herbouilly à 15H45, il est impératif de les respecter. (Ces horaires peuvent changer en fonction des conditions météo)

LA TRANS'GÉNÉRATIONNELLE

Le parcours de 18 km est tracé entre Herbouilly et Bois Barbu, site nordique de Villard de Lans. Ce parcours emprunte les pistes de ski de fond gérées par les sites d'Herbouilly et Bois Barbu et est accessible à tous les participants de tous âges. Les inscriptions se font en formule « rando-loisir » individuellement et est accessible à tous les concurrents de 10 ans minimum. Attention 2 tarifs selon l'âge. Il sera possible de former des équipes avant le départ. Un classement surprise aura lieu. Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte. Si cet adulte n'est pas un de leur parent ils doivent avoir une autorisation parentale.

Nouveauté : la Trans'Vercors s'est engagée depuis plusieurs années à être un "Eco Évènement". En 2020 comme pour l'édition 2019, les participants devront se munir d'un gobelet individuel ou autres types de récipients pour les boissons lors des ravitaillements et du repas d'arrivée. L'organisation n'en fournira pas.

B/ Les ravitaillements

L'organisation met en place des ravitaillements mais il est essentiel de partir avec de la boisson et des barres énergétiques.

- 4 RAVITAILLEMENTS sur le 53 km (La Mythique)

Km 13 : Ravitaillement de Pré Grandu

Km 19 : Point chaud de Pré Rateau

Km 30 : Ravitaillement de Pré Vallet

Km 35: Ravitaillement d'Herbouilly

- Pas de RAVITAILLEMENTS sur le 18 km (La Trans'Générationnelle). Un petit ravitaillement est prévu au départ de la course et à l'arrivée avant le repas offert aux participants.

C/ Horaires de départ

- Le dimanche 1^{er} mars 2020 pour le 53 Km (La Mythique)

Départ à 8H30 pour les Chronos

Départ à 8H 40 pour les randonneurs

Attention aucun départ accepté après 8H50

- Le dimanche pour le 18 Km (La Trans'Générationnelle)

Départ à 10H30 pour les randonneurs

Attention aucun départ accepté après 11H

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

- Il appartient aux participants de vérifier leur aptitude technique et physique à réaliser le parcours dans de bonnes conditions et de prévoir un matériel et un équipement adapté.
- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.
- Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent pour des raisons de sécurité.
- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.
- L'épreuve se déroulera en conformité avec le règlement du territoire et des communes traversées.
- Tous les parcours sont jalonnés, l'itinéraire balisé est obligatoire. Il est strictement interdit d'emprunter des itinéraires hors traces.
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.
- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en ne laissant aucune trace de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée. Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Les Trans'Vercors sont des éco-événements qui traversent des milieux naturels remarquables. Il est donc interdit de jeter ses déchets n'importe où, merci d'utiliser les poubelles au ravitaillement.
- Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire.
- Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.
- Les Trans'Vercors sont globalement organisées par des bénévoles : environ 120. Merci de les respecter, au départ à l'arrivée, ou aux ravitaillements.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Tous les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et rempli un bulletin d'inscription en ligne sur le site <http://Trans'Vercors-nordic.com> dans la limite des règles de fonctionnement et de l'arrêt des inscriptions, le mercredi 26 février à minuit.

A/ Inscriptions en ligne

Inscriptions exclusivement sur internet jusqu'au mercredi 26 février à minuit.

Voir le site <http://Trans'Vercors-nordic.com>

Tarif progressif du 1er décembre 2019 jusqu'au 1^{er} mars 2020

Les inscriptions sont limitées aux 1 000 premiers inscrits sur la Trans'Vercors Nordic 53km (La Mythique).

B/ Inscriptions sur place (uniquement en formule RANDO)

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Attention, le paiement se fera soit par chèque bancaire, soit en espèces, et il ne sera pas possible de réserver une navette. Il sera possible de s'inscrire uniquement à la formule RANDO du 53 km (La Mythique) et au 18km (Trans'Générationnelle).

Aucune inscription à la formule CHRONO du 53 km (La Mythique) ne sera prise en compte sur place !

C/ Formule Rando (18 km et 53 km)

Les participants inscrits en formule « rando » s'engagent à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du ski de fond (certificat médical non exigé). Ils doivent s'assurer d'avoir un niveau technique et un matériel adapté pour parcourir l'ensemble du parcours. L'organisation souscrit à une assurance individuelle. Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire.

D/ Formule Chrono (53 km)

Seuls les participants, de plus de 20 ans, peuvent s'inscrire

- Participants non licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants non licenciés devront impérativement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de la Trans'Vercors (qui sera conservé donc veuillez prévoir une copie) et souscrire à un ticket course de la FFS à 15 €. Ce ticket course permet au coureur d'être couvert/assuré pendant son épreuve. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.ffs.fr/>.

- Participants licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants licenciés à la FFS devront présenter leur licence en cours de validité pour l'épreuve 2018. L'épreuve est ouverte aux titulaires : d'une licence Carte Neige Compétiteur Adulte, d'une licence Carte neige Dirigeant avec présentation d'un certificat médical ou d'une licence Carte Neige Loisir avec présentation d'un certificat médical.

- Participants licenciés à une Fédération étrangère (espagnole, suisse, andorrane)

Une convention de réciprocité des licences leur permet de participer aux courses populaires de ski de fond inscrites au calendrier FFS sans titre de participation FFS (Ticket Course, Licence FFS). Néanmoins, ils devront impérativement remettre aux organisateurs le formulaire « confirmation de licence » fourni par leur Fédération, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition.

E/ Tarifs d'inscriptions

	Entre le 19/12/2019 et le 20/01/2020	Entre le 21/01/2020 et le 26/02/2020	Inscription sur place
TRANSVERCORS 53 KM CHRONO (inscription uniquement par équipe de 2 personnes) *	41€ /Personne	55€ /Personne	Pas d'inscriptions sur place
TRANSVERCORS 53 KM RANDO (tarif individuel)	37€ /Personne	55€ /Personne	65€ /Personne
TRANSVERCORS 18 KM RANDO (tarif individuel)	18€ /Personne TARIF DE 10 à 12 ANS : 8€ /Personne	20€ /Personne TARIF DE 10 à 12 ANS : 14€ /Personne	25€ /Personne TARIF DE 10 à 12 ANS : 17€ /Personne

CE QUE COMPRENENT LES TARIFS : Ravitaillements, repas à l'arrivée, cadeau coureurs.

*pour les personnes seules possibilité de s'inscrire à la bourse aux équipiers : www.TransVercors-nordic.com.

Tarif Navette TRANS'GENERATIONNELLE : 5€

Tarif Navette MYTHIQUE : 11 €

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES

- L'organisation assure le balisage des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur les parcours. Les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.

- En randonnée le port du dossard est obligatoire. (Dossard papier avec épingles à nourrice)

- En parcours chronométré les concurrents doivent garder visible leur dossard chasuble

- Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.

- Pour des raisons de sécurité des barrières horaires sont définies à Pré Grandu et à Herbouilly. Les participants devront impérativement se conformer aux consignes du comité de course en cas de neutralisation.

- des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés régulièrement sur les parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours. Un repas est prévu à l'arrivée uniquement pour tous les participants (18 km, 35 km et 53 km).

Matériel obligatoire :

- un matériel adapté à la technique de ski choisie et en bon état
- une tenue adaptée au ski de fond et aux conditions climatiques du jour
- une gourde ou poche à eau
- un gobelet (Dans le cadre de la TV Éco événement il n'y en aura pas sur les ravitaillements)
- des barres énergétiques
- Une couverture de survie

(Un téléphone portable est conseillé, les N° de tel du comité de course seront fournis dans les documents d'inscription)

Spécificité Trans'Générationnelle (18 km)

Randonnée de 18km au départ d'Herbouilly

Même itinéraire que la course de 53 km (La Mythiaue) entre Herbouilly et Bois Barbu.

Départ de Herbouilly à 10h30 / Arrivée à Bois Barbu – Villard de Lans

Navette possible entre Bois barbu et Herbouilly le matin à 8h30.

Pas de navette retour vers Herbouilly l'après-midi.

Equipe de 2 à 6 personnes.

Classement des 3 premières équipes sur les critères suivants:

- écart d'âge entre le plus âgé et le plus jeune de l'équipe,
- nombre de participants de l'équipe avec une tenue festive,
- nombre de personnes dans l'équipe.

Inscription à partir de 10 ans et sans limite d'âge au-dessus. Elles sont faites de façon individuelles sur internet ou directement à Herbouilly avant le départ. Les équipes seront formées avant le départ, pas de possibilité de former des équipes par internet.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur les parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de se porter assistance mutuellement et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

Attitude à adopter en cas d'accident : arrêter un ou plusieurs autres participants, sécuriser le lieu pour éviter un sur accident, rester avec le blessé sans le manipuler s'il est inconscient, en le couvrant, pratiquer les gestes de premier secours si vous les connaissez, prévenir l'organisation par téléphone avec les N° indiqués ou en vous rendant au CP ou ravitaillement le plus proche, baliser et repérer au mieux le lieu de l'accident.

ATTENTION: Ne donnez pas l'alerte en remontant la course afin de ne pas provoquer d'autre accident. Si celui-ci se produit juste après un ravitaillement ou un poste CP prenez toutes les mesures de sécurité pour revenir en arrière.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS, CATÉGORIES

A/ Formule Rando-loisir (18 km et 53 km RANDO)

Aucun temps ni classement ne sera communiqué. Par contre un classement surprise pour les 18 km sera organisé hors système compétition.

B/ Formule 53 KM CHRONO

Seront récompensés :

- les 5 premières paires du classement Masculin
- les 5 premières paires du classement Féminin
- les 5 premières paires du classement Mixte

Méthode de calcul pour la formule CHRONO 53 km : le temps pris en compte est celui du 2ème équipier franchissant la ligne d'arrivée. Les équipiers doivent donc se présenter obligatoirement ensemble sur la ligne d'arrivée.

Les épreuves ne donnent pas lieu à l'attribution de points FFS et ne comptent pas pour le classement national des courses de longue distance.

Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

A/ Responsabilité Civile

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

B/ Individuelle accident

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantit en cas de dommages corporels.

C/ Dommages matériels

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

D/ Vols et disparitions

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 8 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : anthony@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS, NEUTRALISATIONS ET ANNULATIONS

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES EN CAS DE DÉSISTEMENT OU D'ANNULATION

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription moins 5€ de frais de dossier si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, manque de neige, bulletin météo d'alerte...).

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 18 février à l'adresse email : info@TransVercors.com

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes : montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :

- Du 19 Décembre 2019 au 20 Janvier 2020 : 70 %
- Du 21 janvier 2020 au 19 février 2020 : 50 %
- Après le 19 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.

ARTICLE 12 : TRANSPORTS

- Des navettes optionnelles sont proposées aux participants. Selon le choix des participants, ces navettes se dérouleront avant ou après l'épreuve.
- Les navettes sont impérativement à réserver lors de l'inscription et avant la date limite indiquée sur les documents d'inscription, aucun participant ne pourra emprunter une navette sans réservation.

ARTICLE 13 : MISE HORS COURSE

Tout concurrent sera mis hors course dans les cas suivants :

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Non-respect des consignes de l'organisation.
- Non-respect du parcours balisé ou absence de passage aux points de contrôles.
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
- Dépassement des barrières horaires le dimanche (53km) à Pré Grandu 11H30 et Herbouilly 15H45. Elles sont mises pour des raisons de sécurité et chacun doit s'y conformer et rendre son dossard à l'organisation

ARTICLE 14 : RÉCLAMATIONS, ABANDONS

- Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.
- Les décisions du comité de course sont souveraines.
- Tout abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au CP le plus proche ou par téléphone en utilisant les n° du comité de course communiqué à l'inscription.